

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 11 Décembre 2015

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme DENEUVILLE Marilène (excusée).

Secrétaire de la séance : - Mr EVRARD Daniel.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 19 Octobre 2015, Mr le Maire apporte quelques précisions concernant les différents points abordés ce jour-là :

a. L'Acte notarié pour l'acquisition de la licence IV est toujours en attente. Mre Prévost Debouzie n'a pas encore reçu l'avis de Mr le Procureur.

b. L'extension de l'éclairage public sur le hameau de Watterdal s'est terminée fin Octobre. Par ailleurs, un autre point lumineux a du être changé complètement.

c. Le bâtiment de stockage est pratiquement achevé. Quelques travaux supplémentaires non prévus dans l'appel d'offres ont été ajoutés : - évacuation des eaux pluviales pour un montant de 1367.35 € TTC ; - et mise à la terre des travées métalliques pour la somme de 345.60 € TTC.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) Schéma communal de la Défense Extérieure contre L'Incendie :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de la Défense Extérieure contre l'Incendie réalisé avec l'assistance technique du Conseil Départemental du Pas De Calais. Il apparait que **plusieurs habitations ne sont pas couvertes** par un dispositif **conforme** de lutte contre l'incendie. Plusieurs poteaux Incendie de 100mm, des citernes (60 et 120 m3) et 3 renforcements de canalisation sont à prévoir afin d'assurer correctement la défense Incendie de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide **d'approuver ce schéma. Les travaux seront à réaliser en plusieurs tranches** car le coût de cette mise en conformité va être **élevé**. Les points les plus négatifs seront vus dès 2016. Des demandes de subventions (DETR et conseil Départemental) seront déposées le plus rapidement possible.

b) Contrats « Assurances » de la commune :

Mr le Maire informe l'Assemblée que les contrats d'Assurance avec la SMACL se terminent le 31 Décembre 2015. Cette société d'assurance doit nous proposer un nouveau contrat. Par ailleurs, la MAIF avait été contactée afin d'obtenir d'autres tarifs. Le devis RAQVAM (responsabilité civile, protections juridique et fonctionnelle, garderie, centre de loisirs, activités périscolaires, patrimoine immobilier et mobilier), ainsi que celui pour les véhicules sont moins élevés (plusieurs centaines d'euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à **accepter la proposition de la MAIF si la SMACL ne revoit pas ses tarifs à la baisse.**

c) Budget 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'inscrire au budget 2016 : - une première tranche de **travaux** (la plus importante possible) **pour la défense Incendie**, - **l'acquisition de quelques armoires et étagères** pour l'aménagement intérieur du bâtiment de stockage ; - l'achat d'un **matériel de désherbage thermique au gaz** (les pesticides seront interdits au 1^{er} Janvier 2017 !) et - si « nos finances le permettent » quelques **travaux de rénovation de voirie** (ruelles du centre bourg). Mais devant la baisse des dotations de l'état, il faudra peut-être envisager une hausse de la taxe d'habitation.

d) Mutualisation des Moyens :

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un **partenariat avec la commune de Nielles les Bléquin** concernant le centre de loisirs mais aussi l'utilisation de matériels divers est envisagé et ceci dans le souci de réaliser quelques économies de fonctionnement. Une réunion sera programmée prochainement.

e) Questions diverses :

1) **L'Arbre de Noël** se déroulera ce Vendredi 18 Décembre à 18h30.

2) La distribution des **colis aux Aînés** se fera à partir du Jeudi 17 Décembre.

3 **La Cérémonie des Vœux** est prévue **le Dimanche 10 Janvier 2016 à 11h.**

4) Mr le Maire donne le compte-rendu de la réunion organisée par le parc naturel des Caps et Marais d'Opale concernant la **circulation des véhicules de loisirs motorisés** (quads, 4X4,..) sur les chemins communaux. Un juriste était présent et des préconisations ont été proposées. La délibération et l'Arrêté pris par la commune de SENINGHEM en 2012 sont à modifier. Il faut tenir compte de la sensibilité des chemins qui ont été classés suivant 5 niveaux. Par ailleurs, on ne peut pas interdire tous les chemins à la circulation de ces véhicules de loisirs motorisés.

Mr LECLERCQ Christophe, correspondant avec le parc des Caps et Marais d'Opale, est chargé de revoir ces documents. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

5) Il est décidé d'instaurer **la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public** par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

6) Pour attendre le versement de toutes les subventions d'investissement (65 000 €) qui se fera quand toutes les factures seront certifiées payées par Mr le Receveur, une **nouvelle ligne de trésorerie** a été contractée auprès de la Caisse d'Epargne

Le Maire, C TELLIER.